



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Redevance

Question écrite n° 48401

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur le probleme du paiement de la redevance de television par des personnes en difficulte. S'il est vrai que des mesures d'exoneration ont d'ores et deja ete prises, force est de constater que des familles a faibles revenus ont beaucoup de difficultes a s'acquitter des frais de redevance de 700 francs pour un televiseur couleur. Or, pour tout retard de paiement, une penalite de 30 % est appliquee, soit un cout de 910 francs. Ceci a deux consequences : une fraude importante a la redevance et l'engagement de poursuites par voie d'huissier avec, la encore, des frais de gestion importants. Aussi il lui demande s'il ne serait pas possible de permettre un paiement echelonne de ces sommes afin de permettre aux plus demunis de s'acquitter de cette redevance dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Delnatte Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48401

Rubrique : Television

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 753